

# Charte de la Participation Citoyenne

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité souhaite aujourd'hui dynamiser les dispositifs de participation et innover afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous.

## **I/ L'organisation territoriale de la politique de proximité**

Le territoire orléanais est aujourd'hui partagé en 6 secteurs :

- **Le Nord**
- **L'Est**
- **L'Ouest**
- **Le Centre-ville**
- **Saint Marceau**
- **La Source**

Dans chacun de ces secteurs est implantée une **mairie de proximité** où travaillent un responsable et son équipe en collaboration avec les élus de quartier, les équipes de voiries, de la propreté, des espaces verts, la police municipale, le patrimoine, les associations etc.

## **II/ L'organisation politique de la politique de proximité**

1. Afin de porter et d'animer la politique de concertation et de participation citoyenne, le Maire d'Orléans a accordé une délégation spécifique à la démocratie locale : un élu est ainsi **délégué à la coordination de la politique de proximité, à la démocratie locale** et à la vie associative.

2. Pour une plus grande proximité avec les habitants, six **adjoints de quartier** ont été désignés. Par ailleurs des **élus** ont été choisis pour accompagner ces adjoints de quartier. Que les compétences soient municipales ou métropolitaines, ces élus restent les interlocuteurs privilégiés des orléanais.

3. Enfin, cette proximité se traduit également par la participation de tous les élus aux conseils d'école de la ville.

## **III/ Une refondation des instances consultatives existantes**

La mobilisation des citoyens dans les Conseils Consultatifs de quartier faiblit de façon constante et les habitants présents aux différents temps de rencontre se renouvellent peu. Face à ce constat, une nouvelle instance de participation est créée : **Orléans Proximité**. Il en existera 6, une dans chaque secteur de la ville.

Composition et organisation des temps de rencontre d'Orléans Proximité :

- **Un comité de pilotage** : 15 personnes désignées par l'adjoint de quartier pour 3 ans et parmi elles deux élus de l'opposition. Se réunit une fois par mois. Les agents de la Ville ne peuvent pas être membres du COPIL.

Les membres étant absents à plus de 3 réunions consécutives pourront être exclus afin de permettre à une personne motivée d'intégrer le COPIL.

- **Un forum** : réunissant le Maire, le comité de pilotage et les forces vives du quartier (directeurs d'école, responsables d'associations, commerçants, etc.), ouvert au grand public est organisé par quartier une fois dans l'année civile. Ils sont l'occasion de présenter les projets réalisés sur le quartier, les projets à venir, les projets structurants de la Ville, les actions menées par les groupes Orléans Proximité et d'autres sujets à traiter.
- **Des ateliers** : ouverts à tous les citoyens. Organisés par le comité de pilotage et autour de projets portés par la Ville ou la Métropole ET/OU proposés par les habitants.

Ces instances représentent un relai des préoccupations et questionnements des habitants et sont l'occasion de faire remonter les attentes du quartier.

#### **IV/ Une innovation de la participation citoyenne**

##### *1. La participation des citoyens aux commissions municipales :*

Si le conseil municipal vote le principe lors de l'approbation du règlement intérieur, les commissions municipales seront ouvertes au public. En fonction des thématiques développées lors des commissions, il sera proposé par l' élu de quartier à un ou plusieurs membres de l'atelier thématique ou du comité de pilotage d'Orléans Proximité de participer. Les habitants pourront ainsi participer aux débats et faire évoluer les délibérations.

##### *2. La participation des citoyens aux Conseils Municipaux :*

Les citoyens peuvent poser des questions d'intérêt général aux élus qui seront relayées lors des Conseils Municipaux. Les questions doivent être déposées en Mairie de Proximité, ou sur la plateforme Participons ! (<https://participons.orleans-metropole.fr/> ) à minima un mois avant le Conseil Municipal. Elles sont ensuite étudiées et priorisées par les membres des comités de pilotage d'Orléans Proximité et présentées à la commission proximité pour sélection. Deux questions peuvent être posées à chaque Conseil Municipal (à minima 9 fois dans l'année) par l'adjoint de quartier référent et la réponse apportée par l'adjoint thématique. Ainsi, la voix des habitants de chaque quartier peut s'exprimer 3 fois par an au Conseil Municipal.

#### **V/ Une modernisation des temps de rencontre entre élus et citoyens**

1. *Des permanences mobiles pour les adjoints de quartier*  
Afin de renforcer la proximité avec les habitants, chaque adjoint réalise des permanences mobiles dans l'espace public une fois par mois.
2. *Des présences régulières du Maire dans les quartiers*  
Régulièrement, le Maire se rend dans les quartiers à la rencontre des habitants et des acteurs.